

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations

---

---

**PROCÈS-VERBAL** des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 1<sup>er</sup> octobre 2025 à 19h30, à la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Lac-Saint-Joseph, 360, chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Yvan Côté, Maire  
M. Michel Cordeau, conseiller  
M. Steeve Gauthier, conseiller  
M. Claude Tessier, conseiller  
Mme Jocelyne Boivin, conseillère  
M. Jean-Sébastien Sheedy, conseiller  
M. Luc Harvey, directeur général & greffier/trésorier

**ABSENCE MOTIVÉE:**

M. Yvan Duval, conseiller

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance ;
2. Présences et vérification du quorum ;
3. Adoption de l'ordre du jour ;
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2025 ;
5. Acceptation des listes et rapports mensuels ;
6. Certificats de crédits disponibles ;
7. Rapport du service d'urbanisme ;
8. Rapport du directeur général ;
9. Approbation du règlement d'emprunt numéro 47-2025 de la régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf décrétant un emprunt de 2 159 592,88\$ ;
10. Autres sujets ;
  - 10.1. Offre de service – Déneigement Entreprise Boucher et Tessier Inc.
  - 10.2. Offre de service – Déneigement Entretiens Allard ;
  - 10.3. Offre de service - Déneigement manuel Entretien J.P. Boucher Inc. ;
  - 10.4. Adoption du budget 2026 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf ;
11. Période de questions ;
12. Levée de la séance.

**1- Ouverture de la séance**

La maire M. Yvan Côté, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19h30.

## **2.- Présence et vérification du quorum**

La majorité des membres du Conseil étant présents, le quorum est constaté.

## **3.- Adoption de l'ordre du jour**

Étant donné que les membres du conseil ont déjà reçu l'ordre du jour à l'avance et ont pris connaissance du document. M. Côté maire, en dispense la lecture et il est convenu de l'adopter tel que modifié par le greffier-trésorier.

**CA-25-10-01-01 Sur proposition de Jocelyne Boivin dûment faite et appuyée à l'unanimité l'ordre du jour tel que modifié est adopté.**

**ADOPTÉ**

## **4.- Adoption du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2025**

Étant donné que les membres du conseil ont déjà reçu le procès-verbal à l'avance et ont pris connaissance du document, M. Côté maire en dispense la lecture et il est convenu de l'adopter tel que modifié par le greffier-trésorier.

**CA-25-10-01-02 Sur proposition de Steeve Gauthier dûment faite et appuyée à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2025 tel que modifié est adopté.**

**ADOPTÉ**

## **5.- Acceptation des listes et rapports mensuels**

Le greffier-trésorier dépose les rapports mensuels suivants :

- Liste des comptes payés du 1<sup>er</sup> au 23 septembre 2025 ;
- Rapport budgétaire du 1<sup>er</sup> au 23 septembre 2025 ;

**CA-25-10-01-03 Sur proposition de Michel Cordeau dûment faite et appuyée à l'unanimité, les listes et rapports mensuels du 1<sup>er</sup> au 23 septembre 2025 sont adoptés tel que soumis.**

**ADOPTÉ**

## **6.- Certificats de crédits disponibles**

Le greffier-trésorier dépose la liste des certificats de crédits disponibles du 1<sup>er</sup> au 23 septembre 2025.

**CA-25-10-01-04 Sur proposition de Claude Tessier faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'accepter les certificats de crédits disponibles du 1<sup>er</sup> au 23 septembre tel que préparés par le greffier-trésorier et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.**

**ADOPTÉ**

## **7.- Rapport du service d'urbanisme**

Le greffier-trésorier dépose le rapport de l'inspecteur municipal du 1<sup>er</sup> au 23 septembre 2025.

**CA-25-10-01-05 Sur proposition de Jocelyne Boivin dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu de prendre acte du rapport de l'inspecteur municipal ainsi que du service d'urbanisme du 1<sup>er</sup> au 23 septembre.**

**ADOPTÉ**

## **8.- Rapport du directeur général**

Le directeur général dépose son rapport.

**CA-25-10-01-06 Sur proposition de Steeve Gauthier dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu de prendre acte du rapport du directeur général.**

**ADOPTÉ**

## **9. Approbation du règlement d'emprunt numéro 47-2025 de la régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf décrétant un emprunt de 2 159 592,88\$ ;**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a la responsabilité de la gestion des matières résiduelles pour toutes ses municipalités membres ;

**CONSIDÉRANT QUE** les dépenses prévues concernent notamment divers travaux d'infrastructures ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités membres de la Régie doivent approuver ce règlement d'emprunt par une résolution de leur conseil municipal au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception d'une copie transmise par le directeur général de la Régie et si elles ne le font pas, le règlement sera réputé approuvé par les municipalités ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette procédure réfère à l'article 607 du Code municipal ou 468.38 de la Loi sur les cités et villes ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'approbation de ce règlement d'emprunt est également soumise à la procédure suivante :

1- Avis public aux contribuables du territoire de chacune des municipalités au profit desquelles la dépense est effectuée, les avisant qu'ils ont un délai de trente (30) jours pour demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter de chacune des municipalités ;

2- Approbation du règlement par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

## **CA-25-10-01-07 SUR LA PROPOSITION DE MICHEL CORDEAU**

---

**IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de de la Ville de Lac-Saint-Joseph approuve le règlement d'emprunt numéro 45-2025 de 2 159 592,88 \$ adopté par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf le 17 juillet 2025.

Cette résolution abroge la résolution CA-25-08-25-11

**ADOPTÉ**

**10. - Autres sujets****10.1 - Offre de service de déneigement – Entreprise Boucher et Tessier Inc.**

L'offre de service de l'Entreprise Boucher et Tessier Inc. est déposée pour le déneigement pour la saison 2025-2026.

**CA-25-10-01-08 Il est proposé par Jocelyne Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte l'offre de service, de l'Entreprise Boucher et Tessier Inc. pour le déneigement pour la saison 2025-2026.**

**ADOPTÉ**

**10.2 - Offre de service de déneigement Entretiens Allard Inc.**

L'offre de service de Entretiens Allard Inc. est déposée pour le déneigement pour la saison 2025-2026.

**CA-25-10-01-09 Il est proposé par Jean-Sébastien Sheedy et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte l'offre de service, de Entretiens Allard Inc. pour le déneigement pour la saison 2025-2026.**

**ADOPTÉ**

**10.3 - Offre de service de déneigement manuel – Entretien J.P. Boucher Inc.**

L'offre de service de Entretien J.-P. Boucher inc. est déposée pour le déneigement manuel pour la saison 2025-2026.

**CA-25-10-01-10 Il est proposé par Jocelyne Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte l'offre de service, de Entretien J.-P. Boucher inc. pour le déneigement manuel pour la saison 2025-2026.**

**ADOPTÉ**

---

**10.4 - Adoption du budget 2026 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf ;**

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités membres de la Régie doivent approuver le budget 2026 par une résolution de leur conseil municipal ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette procédure réfère à l'article 603 du Code municipal ou 468.34 de la Loi sur les cités et villes ;

**2025-10-01-11 SUR LA PROPOSITION DE : MICHEL CORDEAU  
APPUYÉE UNANIMENT  
IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de Ville de Lac Saint-Joseph adopte le budget 2026 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf représentant des revenus et des dépenses équilibrées pour 21 452 818 \$;

**QUE** le conseil municipal de Ville de Lac-Saint-Joseph *adopte* la quote-part GMR 2025 présentée dans le tableau *Rapport final de tonnage pour le calcul des quotes-parts 2026*, établie à 213,89 \$ par tonne métrique et qui représente une augmentation de 2,95 %, considérant que cette augmentation varie d'une municipalité à une autre;

**QUE** le conseil municipal de Ville de Lac-Saint-Joseph adopte la quote-part BFS 2026 présentée dans le tableau *Quotes-parts 2026 – Boues de fosses septiques*, sachant que ces quotes-parts sont établies par secteur, révisées et facturées au réel à la fin de chaque année financière, représentant 219,09 \$ pour le secteur A-B, 192,99 \$ pour le secteur C et 163,20 \$ pour le secteur D;

**QUE** le conseil municipal de Ville de Lac-Saint-Joseph approuve également le programme triennal des immobilisations 2025-2027 de 14 222 593 \$ adopté par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf le 18 septembre 2025.

## **11. Période de questions**

Questionnement sur la réfection de la route pour les piétons

## **12- Levée de la séance**

La séance est levée

**CA-25-10-01-12 Sur proposition de Jocelyne Boivin, il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 19h50.**

**ADOPTÉ**

---

**Yvan Côté**  
**Maire**

---

**Luc Harvey**  
**Greffier-trésorier**